



FNPPR

## L'avenir impose une modernisation du fonctionnement du monde agricole

**La richesse et la diversité du patrimoine rural français offrent un potentiel de production alimentaire, énergétique et paysager considérable. Or, la Ferme France n'assure plus l'autonomie alimentaire du pays et l'excédent commercial dont elle était si fière n'existe plus qu'en raison de la forte participation des vins et spiritueux.**

**L**e nombre d'exploitations agricoles diminue et il est difficile de trouver des candidats à la reprise : la viabilité des structures, plus que l'accès aux terres, pose le véritable problème pour le renouvellement des générations.

La concurrence oblige les producteurs à renforcer leur productivité et l'attractivité de leurs produits, elle les conduit à :

- soit d'importants investissements nécessitant un chiffre d'affaires suffisant pour les amortir, ce qui se traduit en conséquence par le regroupement des terres et des agriculteurs;
- soit le développement de niches facilitées par la proximité ou le service qui accompagne le produit.

Le contrôle de l'espace selon les principes d'après-guerre ne correspond plus aux objectifs agricoles d'aujourd'hui; il contraint l'initiative, fondée sur la liberté d'entreprendre, et détourne l'investisseur du foncier.

L'agriculture française a beaucoup de défis à relever en matière de production et d'environnement. Cette ambition est réalisable à condition de moderniser les modes de production, l'organisation des structures et d'attirer des investisseurs.

### Réorienter les objectifs

Les multiples comités (CDPNAF, CDOA, Safer, CCBP) qui ont la charge de la mise en œuvre de la réglementation sur les surfaces



**L'agriculture française a beaucoup de défis à relever en matière de production et d'environnement. Cette ambition est réalisable à condition de moderniser les modes de production, l'organisation des structures et d'attirer des investisseurs.**

aboutissent à une sur-administration et n'ont plus lieu d'être dans leurs formes actuelles. Ils mobilisent une quantité très importante de fonctionnaires et de représentants de syndicats pour un résultat très décevant.

C'est la destination de la production, l'utilisation de l'espace, la qualité des projets et leur adaptation aux exigences du territoire qui doivent guider la politique agricole et non le contrôle de la surface, voire de sa propriété. Le cadre étant fixé dans ses grandes largeurs, la liberté d'entreprendre s'y adaptera naturellement.

**Renforcer la compétitivité des entreprises agricoles françaises**

Compte tenu de l'importance du nombre de départs à la retraite des agriculteurs qui se profile dans les dix prochaines années, il sera nécessaire d'encourager à :

- fusionner des exploitations non viables (sur les plans économique et social) et ainsi les rendre attractives pour des jeunes agriculteurs;
- favoriser les regroupements des parcelles de terres en allégeant la fiscalité, les formalités et leurs coûts sur les échanges de terres pour lutter contre les dispersions qui stérilisent la production et dégradent l'environnement;

- faciliter le regroupement de propriétaires (en groupement foncier agricole par exemple) pour offrir des structures viables et une visibilité plus grande des baux ruraux.

**Favoriser l'installation de la nouvelle génération**

Faute de candidats en nombre suffisant, il est nécessaire :

- d'ouvrir l'accès aux diplômes autres que les purs diplômes agricoles;
- d'autoriser la reprise des fermes libres par leurs propriétaires;
- d'alléger la charge financière des preneurs en incitant les bailleurs à investir dans les bâtiments d'exploitation. Pour ce faire, il est nécessaire d'aligner les conditions financières et fiscales sur celles utilisées par les exploitants agricoles.

**Faciliter les relations contractuelles**

Si les conditions du statut du fermage correspondaient à l'objectif de production d'après-guerre, les nouveaux modes de production, de transformation et de com-



JEAN-LUC/ADOBE STOCK



ANDRITZ/CHACOVE/ISTOCK/ADOBESTOCK

mercialisation nécessitent un plus grand recours aux relations contractuelles. Cela induit :

- la liberté de choix du preneur par le bailleur pour renforcer le partenariat;
- la renégociation des conditions des baux à chaque remplacement de preneur pour les adapter à leurs temps;
- la mise à disposition temporaire des terres en attente d'affectation;
- l'assouplissement des conditions et durées de bail des petites parcelles;
- l'adaptation du bail en fonction

de conditions particulières d'exploitation d'un terrain à vocation agricole.

### Renforcer l'attractivité de l'investissement rural à long terme

- En autorisant la fixation des fermages en fonction de la valeur du bien loué, de son indisponibilité pour le propriétaire et non en fonction de décisions administratives sans considération de marché;
- en déterminant une fiscalité sur les successions, sur les donations et sur la détention du capital en considération de la longévité de l'engagement du bailleur;
- en alignant la fiscalité du bailleur sur celle du preneur à l'égard de l'impôt sur la fortune immobilière;
- en rétablissant l'égalité des taux de la taxe foncière sur les terrains non bâtis et les terrains bâtis pour ne pas pénaliser les investisseurs ruraux;
- en supprimant les taxes foncières des biens loués à long terme dans le cadre d'un bail rural.

### Valoriser les services environnementaux

- En incitant la préservation du

patrimoine rural en rémunérant le propriétaire pour les services environnementaux.

- en contractualisant l'entretien des zones de captage;
- en autorisant plus largement les clauses environnementales;
- en rémunérant la conservation et le développement de la biodiversité;
- en valorisant la conversion du producteur à la fonction de protecteur de la biodiversité.

### Renforcer la représentation des propriétaires privés ruraux dans l'aménagement du territoire

Ce sont les propriétaires ruraux, in fine, qui ont la responsabilité d'affecter les sols à un objectif de production à vocation alimentaire, d'énergie, de préservation de l'environnement, d'enrichissement de l'écosystème, de création de lieu d'hébergement, de tourisme ou d'activités de loisir en fonction des attentes de la société. Leur représentation est essentielle à l'efficacité de toute élaboration de décisions car celles-ci sont appliquées par des acteurs de terrain.



**La représentation des propriétaires privés ruraux est essentielle à l'efficacité de toute élaboration de décisions car celles-ci sont appliquées par des acteurs de terrain.**